



JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

Liquidation judiciaire

SARL ETABLISSEMENTS SABRON ET FILS
67 Rue Lagrange
33000 BORDEAUX

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffe n°2018J00878
Rôle n° 2019L03118

L'affaire a été entendue en audience publique le 1 Septembre 2025 par Alain ABADI, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Alain ABADI, juge remplissant les fonctions de Président de Chambre
Jean-Claude CARAVACA, Erick PICQUENOT, juges
Assistés d'Aurélie PLICHET, Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société ETABLISSEMENTS SABRON ET FILS SARL et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 1 Septembre 2025 ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées car un recouvrement des comptes clients est en cours ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constate que les opérations de la liquidation judiciaire de la société ETABLISSEMENTS SABRON ET FILS SARL ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 6 Septembre 2027

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 06 Octobre 2025